



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : statistiques du handicap

Statistiques du handicap

Rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap

Résumé

Le présent rapport, élaboré conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, décrit les activités en matière de statistiques du handicap que mènent ou prévoient de mener diverses entités des Nations Unies, à savoir les commissions régionales de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. La Commission de statistique est invitée à prendre note de ce rapport.

* E/CN.3/2022/1.



I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel l'élimination de la pauvreté est considérée comme un objectif primordial, est très prometteur pour les personnes handicapées. C'est dans le contexte de ce Programme et du principe consistant à ne laisser personne de côté et à aider d'abord les personnes les plus défavorisées que divers organismes et organisations mènent des activités visant à promouvoir l'instauration d'une vie meilleure pour les personnes handicapées. Ces activités ont pour objectif d'aider les pays à recueillir les données pertinentes sur la prise en compte des personnes handicapées dans le programme de développement afin qu'ils soient en mesure d'adopter des mesures ciblées propres à améliorer les conditions de vie.

2. Le présent rapport décrit les activités en matière de statistiques du handicap que mènent diverses entités des Nations Unies, à savoir la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, groupe d'étude agissant sous la bannière de la Commission de statistique.

II. Activités menées par les entités des Nations Unies

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

3. La CEPALC a poursuivi les efforts déployés pour aider les organismes nationaux de statistique et les entités nationales chargées des questions de handicap de la région à recueillir, analyser et diffuser des statistiques sur le handicap.

4. En 2021, la CEPALC a appuyé les activités du groupe de Buenos Aires en assurant des fonctions de secrétariat technique dans le cadre des travaux menés par la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le groupe de Buenos Aires a été créé récemment pour renforcer la mesure du handicap dans les systèmes statistiques nationaux. Outre la contribution qu'elle apporte à l'organisation des réunions, la CEPALC s'emploie à élaborer une proposition d'harmonisation régionale de la mesure du handicap dans les données administratives du secteur de l'éducation sur la base d'un diagnostic régional. Cette initiative a été lancée après que les pays membres du groupe ont recensé les principales mesures prioritaires devant être mises en œuvre. Un rapport final sera présenté à ces pays en décembre 2021.

5. La CEPALC offre également une assistance technique à ses interlocuteurs nationaux en matière de mesure du handicap dans le cadre des recensements, en particulier pour ce qui est des indicateurs permettant de mesurer le handicap au niveau national, notamment les données ventilées par territoire. Un tel appui a notamment été fourni au Paraguay. Une première réunion organisée avec l'Institut national de la statistique, avec la participation de représentants de la société civile, a été l'occasion de présenter les progrès accomplis par le pays et de formuler des recommandations initiales sur la façon d'aborder la question sur le plan technique. La Commission a ensuite rendu compte de l'évolution de la situation dans la région et présenté les recommandations internationales applicables à la mesure du handicap dans les recensements lors d'une réunion à laquelle ont participé plus de 40 représentants de l'État et de diverses organisations sociales. En Uruguay, une assistance de cette nature

a également été fournie dans le cadre de réunions tenues avec l'équipe de l'Institut national de la statistique. La CEPALC a participé en outre à un atelier virtuel avec des techniciens de l'Institut et des organisations de la société civile agissant en faveur des personnes handicapées sur la formulation de questions permettant d'identifier les personnes handicapées dans le recensement suivant de la population et des logements. Enfin, en Colombie, la Commission a fourni un appui technique au Haut Conseil présidentiel pour la participation des personnes handicapées dans le cadre de la création de l'Observatoire national de l'inclusion sociale et productive des personnes handicapées.

6. En 2021, la CEPALC s'est également attachée à poursuivre l'analyse de la disponibilité, de la qualité et de la comparabilité des statistiques du handicap. Dans ce contexte, elle a procédé à des exercices visant à évaluer l'état de la mesure du handicap en Amérique latine sur la base d'enquêtes et a observé que le système statistique régional faisait face à d'importantes difficultés s'agissant de promouvoir des mesures du handicap harmonisées à l'échelle de la région. À l'heure actuelle, la plupart des enquêtes polyvalentes menées dans les pays de la région ne permettent pas de recueillir des informations propres à identifier et à caractériser la population handicapée. Dans les pays qui recueillent ce type d'informations, les enquêtes présentent des différences conceptuelles et opérationnelles qui ne permettent pas de comparer les données.

7. La CEPALC prévoit de poursuivre les activités susmentionnées et de publier de nouvelles données relatives au handicap sur le portail CEPALSTAT. Pour ce faire, elle continuera d'analyser la disponibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques du handicap dans les différentes sources de données officielles des pays de la région. Elle s'emploie également à élaborer un chapitre relatif aux répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les personnes handicapées et leurs droits dans le cadre d'un document technique de la quatrième Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes portant sur les incidences sociodémographiques de la pandémie dans la région, qui devrait être prêt en mars 2022. Enfin, la CEPALC s'attache à élaborer un document sur la prise en compte des personnes handicapées dans les systèmes statistiques nationaux, notamment en examinant, sous l'angle des droits, les mécanismes participatifs qui sont utilisés ou le seraient aux différentes étapes des recensements et des enquêtes. Une version finale du document devrait être prête en décembre 2021, et le document définitif devrait être disponible en 2022.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

8. La CESAP se prépare à procéder à un examen final visant à mesurer les progrès accomplis et à faire le point de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Dans ce contexte, elle a lancé une enquête nationale auprès des États membres sur les cibles et les indicateurs mentionnés dans la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Les résultats de l'enquête éclaireront l'analyse régionale de l'état du développement incluant le handicap et alimenteront les travaux de la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le handicap qui se tiendra en 2022. La CESAP continuera d'appuyer le renforcement des capacités des États membres dans le cadre de projets de coopération technique visant à améliorer la fiabilité et la comparabilité des données sur le handicap, conformément à l'objectif 8 de la Stratégie d'Incheon.

9. La Stratégie d'Incheon, ainsi que la Déclaration de Beijing et le Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie, qui ont été adoptés par tous les États

membres et membres associés de la région, sont des instruments destinés à orienter les activités menées dans le cadre de la troisième Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). La Stratégie est une initiative limitée dans le temps qui vise à promouvoir le développement incluant le handicap au moyen de 10 objectifs, de 27 cibles et de 62 indicateurs. La CESAP a lancé l'examen final de la Décennie, qui s'achèvera en 2022. S'inscrivant dans le prolongement de l'examen à mi-parcours mené en 2017, qui avait conduit à l'établissement de données de référence sur la base des indicateurs figurant dans la Stratégie, l'examen final a pour objectif de mettre à jour les données relatives à ces indicateurs afin de préparer la phase suivante du développement incluant le handicap selon une approche fondée sur des données probantes.

10. Afin de produire les données et les statistiques sur le handicap nécessaires à la réalisation de l'examen final, la CESAP mène une enquête nationale auprès de ses membres sur l'état du développement incluant le handicap et la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. Cette initiative vise à recueillir des informations sur a) les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la promotion d'un développement incluant le handicap au cours de la dernière Décennie ; b) les cadres institutionnels permettant d'assurer la prise en compte systématique de l'inclusion des personnes handicapées par les pouvoirs publics, notamment dans les systèmes statistiques nationaux ; c) les éléments et les données de base relatifs aux cibles et aux indicateurs figurant dans la Stratégie d'Incheon. Les résultats des enquêtes nationales faciliteront la cartographie des données ventilées par handicap et l'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

11. Après avoir diffusé l'enquête nationale auprès de ses membres, la CESAP a organisé des consultations en vue de communiquer des informations sur l'enquête et l'examen final. Ces réunions informelles ont été l'occasion d'aider les participants, notamment les coordonnateurs nationaux chargés des questions de handicap, les experts internationaux, les organismes nationaux de statistique et les représentants des organismes des Nations Unies, à recenser les difficultés, les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires en matière de production et d'utilisation de données sur le handicap. Les consultations ont également montré que les membres de la CESAP avaient besoin d'un appui technique aux fins de la réalisation de l'enquête. Depuis, la Commission a fourni une assistance technique visant à sensibiliser les fonctionnaires à la question des données sur le handicap, à examiner les capacités institutionnelles et statistiques des gouvernements et à faciliter le processus de collecte des données sur le handicap dans le contexte de l'enquête nationale.

12. En 2020, la CESAP a publié un nouveau manuel intitulé « Technical guide: from indicators to action – operationalizing the Incheon Strategy indicators to support disability-inclusive development ». Cette publication fondée sur les connaissances s'inspire des résultats et de l'analyse de la coopération technique nationale en matière de statistiques du handicap dans 17 États membres de la CESAP et vient compléter le précédent guide, intitulé « ESCAP Guide on Disability Indicators for the Incheon Strategy ». Conçu pour fournir des orientations techniques aux organismes nationaux de statistique, aux ministères d'exécution et aux parties prenantes concernées, le manuel comporte des informations détaillées sur la collecte et l'analyse des données relatives au handicap aux fins de la mesure et de la comparaison avec les indicateurs figurant dans la Stratégie d'Incheon.

13. La CESAP continuera d'aider ses États membres à suivre les progrès accomplis à l'approche de l'examen final de la troisième Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées. Dans le cadre de cet examen, il sera procédé à une analyse et à une enquête nationale qui orienteront les travaux de la réunion

intergouvernementale de haut niveau qui sera organisée en 2022 pour célébrer la fin de la Décennie. Parallèlement à cela, la CESAP poursuivra ses efforts pour fournir un appui technique au niveau national afin de renforcer la capacité de ses membres d'améliorer la disponibilité et la qualité des données sur le handicap.

C. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

14. Dans le cadre de son programme de statistiques du handicap, la CESAO a fourni une assistance technique à ses interlocuteurs nationaux sur divers aspects de la mesure et des statistiques du handicap, de nombreux pays de la région procédant actuellement à de nouvelles enquêtes sur les ménages et préparant leurs recensements du cycle de 2020 après l'arrêt des activités statistiques provoqué par la pandémie de COVID-19. Les activités de la Commission ont principalement consisté à fournir un appui aux pays sur les questions liées aux méthodes d'échantillonnage, de compilation et de mesure. Dans ce contexte, la CESAO a organisé un atelier sur le recensement de la population en Iraq¹ et fourni des conseils techniques à l'Égypte dans le cadre de l'enquête sur le handicap menée par le pays en 2021.

15. Par ailleurs, la CESAO a publié un document technique intitulé « Disability Framework: 115 Indicators to Bridge the Gap between Policy and Statistics »², dans lequel elle a souligné qu'il importait d'élaborer des politiques fondées sur des données d'observation et encouragé les gouvernements arabes à compiler des données fiables et comparables sur le handicap afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs et cibles. Ce cadre de référence associe les indicateurs du handicap à trois grands cadres de développement : le Programme 2030, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Déclaration universelle des droits de l'homme³.

16. Compte tenu de la nécessité de ne laisser personne de côté et de communiquer davantage d'informations sur les personnes handicapées et leurs conditions de vie, la CESAO a incorporé le questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement dans sa publication de 2020 intitulée « Violence Against Women Survey: Implementation Toolkit – Complete Stand-alone Survey »⁴.

17. Dans le contexte de la pandémie et des risques sanitaires que fait peser le virus sur des systèmes de protection sociale fragiles qui laissent un large groupe de personnes âgées sans protection, la CESAO a publié en 2020 une note d'orientation axée sur le handicap et le genre, intitulée « The impact of COVID-19 on older persons in the Arab region »⁵.

18. Les activités menées par la CESAO en matière de développement des capacités et de coopération technique ont contribué de façon substantielle à l'établissement de données de référence pour sa base de données et son tableau de bord des statistiques du handicap. La base de données, qui est hébergée sur le portail de données de la

¹ Voir www.unescwa.org/events/national-meeting-disability-statistics-iraq.

² Voir www.unescwa.org/publications/escwa-disability-framework-115-indicators-bridge-gap-between-policy-and-statistics.

³ Ce cadre est le fruit de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé de l'amélioration des statistiques du handicap dans le cadre des objectifs de développement durable dans la région arabe, tenue en 2018, qui était la première réunion conjointe entre la CESAO et des statisticiens, des décideurs politiques et des organisations de personnes handicapées. Voir <https://archive.unescwa.org/events/expert-group-meeting-improving-disability-statistics-sustainable-development-goals>.

⁴ Voir www.unescwa.org/publications/violence-against-women-survey-implementation-toolkit.

⁵ Voir www.unescwa.org/publications/impact-covid-19-older-persons-arab-region.

Commission, à la section « Leave no one behind », comporte 48 indicateurs dans 3 domaines : la population, l'éducation et l'emploi⁶.

19. La CESAO s'est appuyée sur les données relatives au handicap recueillies auprès des pays pour élaborer le rapport intitulé « Arab Gender Gap Report 2020: Gender Equality and the Sustainable Development Goals »⁷. Le chapitre sur le handicap comporte une analyse visant à faire ressortir les différences entre les femmes et les hommes en matière de prévalence du handicap ainsi que les caractéristiques socioéconomiques respectives des femmes et des hommes, handicapés ou non.

20. La CESAO a également créé un registre en ligne des statistiques du handicap dans les pays arabes⁸, qui comporte des liens vers les questionnaires et les rapports issus des enquêtes. Ce registre interactif permet également d'accéder à des informations actualisées provenant notamment d'enquêtes et de modules sur le handicap utilisés dans la région arabe. Toutes les informations sont accessibles à partir d'un tableau de bord qui permet de visualiser le type d'enquêtes et de recensements menés dans la région ainsi que leur périodicité.

21. En 2021, la CESAO a lancé un deuxième cycle de collecte de données, 12 pays ayant procédé à de nouvelles enquêtes ou à de nouveaux recensements depuis 2017. Elle a mis au point un outil de collecte et de vérification entièrement automatisé et a intégré trois nouveaux domaines en sus de la population, de l'éducation et de l'emploi, à savoir l'accès, les prestations et la santé. Le nombre d'indicateurs a presque doublé, passant de 48 en 2017 à 95 en 2021, soit une augmentation de 100 % par rapport à l'année de référence (2017).

22. Au cours de la période 2020-2021, la CESAO a élaboré un questionnaire sur les personnes handicapées destiné à être utilisé dans les enquêtes auprès des ménages afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce questionnaire spécialisé permettra de recueillir davantage d'informations et de recenser les besoins des personnes atteintes de divers handicaps associés à différents niveaux de gravité, ainsi que les obstacles et les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et les besoins qui leur sont propres. Ce nouvel outil de collecte produira des données plus fiables qui permettront d'évaluer les programmes et les politiques et de recenser les interventions propres à répondre directement et plus efficacement aux besoins quotidiens des personnes handicapées, aux changements d'environnement et de contexte et aux objectifs du Programme 2030.

23. Élaboré en collaboration avec le groupe de Casablanca⁹ du Groupe de Washington, qui se compose de fonctionnaires des pays arabes chargés des statistiques nationales, ainsi qu'avec des partenaires et des parties prenantes tels que des décideurs politiques et des organisations de personnes handicapées, le questionnaire susmentionné vise à aborder des questions de politique générale et à améliorer les instruments existants en vue de produire des informations détaillées sur les personnes handicapées en recensant leurs besoins, les obstacles auxquels elles se heurtent, leur budget-temps et les difficultés quotidiennes de différents types et niveaux de gravité qu'elles rencontrent. La CESAO présentera la première ébauche du questionnaire à la deuxième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé de

⁶ Voir <https://data.unescwa.org>.

⁷ Voir <https://publications.unescwa.org/projects/aggr/index.html>.

⁸ Voir <https://www.unescwa.org/tools/disability-statistics>.

⁹ En 2017, les pays arabes ont créé un groupe sur les statistiques du handicap, le groupe de Casablanca, qui vise à renforcer et à améliorer les statistiques relatives aux personnes handicapées dans la région arabe et à suivre le rythme du développement international des statistiques du handicap.

l'amélioration des statistiques du handicap dans le cadre des objectifs de développement durable dans la région arabe, qui se tiendra en 2022.

24. En 2021, la CESAO a été invitée à faire des exposés, dans le cadre de conférences régionales et internationales, sur l'état de la mesure du handicap dans la région ainsi que sur les statistiques du handicap et le Programme 2030. Elle est également devenue partenaire de l'initiative « Inclusive Data Charter » et de l'organisation « CBM Global Disability Inclusion ».

D. Organisation internationale du Travail

25. Dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées qu'elle a adoptée en décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que les personnes handicapées avaient le droit de travailler, sur la base de l'égalité avec les autres (art. 27 sur le travail et l'emploi), ce qui signifie qu'elles doivent bénéficier des mêmes possibilités d'emploi, de la même rémunération et des mêmes droits que le reste de la population. La Convention comporte également des dispositions sur la collecte de données statistiques (art. 31). Il est essentiel de disposer de statistiques sur la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi pour élaborer des politiques et des programmes garantissant les droits des travailleurs et assurer le suivi et l'évaluation de ces instruments.

26. De même, dans le Programme 2030, l'Assemblée générale a reconnu que les personnes handicapées faisaient partie des groupes vulnérables, affirmé qu'il fallait leur donner des moyens d'action et pris l'engagement d'apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par handicap. Le handicap a également été mentionné directement ou indirectement par les États Membres de l'ONU dans les cibles 1.3 et 8.5 du document final en date du 1^{er} août 2015 (voir la résolution 70/1 de l'Assemblée), puis ultérieurement dans les indicateurs 1.3.1, 8.5.1 et 8.5.2 (voir la résolution 71/313 de l'Assemblée).

27. La promotion de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement dans l'emploi est également un élément central du programme pour un travail décent élaboré par l'OIT. Dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qu'elle a adoptée en 2008, l'organisation a indiqué que diverses formes d'égalité et de non-discrimination devaient être considérées comme des questions transversales aux objectifs stratégiques en matière de travail décent. Dans son manuel intitulé « Decent Work Indicators: Guidelines for Producers and Users of Statistical and Legal Framework Indicators », elle a proposé que soit élaboré un indicateur servant à évaluer la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi, au titre de la question de fond du programme pour un travail décent relative à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement dans l'emploi.

28. Afin de produire des données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 8.5 associée aux objectifs de développement durable, le Département de statistique de l'OIT a commencé à compiler et à diffuser systématiquement, chaque année, les taux de chômage selon la situation au regard du handicap. Des informations supplémentaires, notamment sur la population en âge de travailler, la participation au marché du travail, l'emploi et le chômage, ventilées selon la situation au regard du handicap, sont publiées sur <https://ilostat.ilo.org/fr/>. Peu de données sont disponibles sur la rémunération horaire selon la situation au regard du handicap. Les données sur la protection sociale nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 associée aux objectifs de développement durable sont principalement compilées dans le cadre de l'enquête sur

la sécurité sociale de l'OIT¹⁰, réalisée chaque année par le Département de la protection sociale de l'organisation, qui recueille des données administratives auprès des ministères nationaux chargés du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale et des finances, entre autres.

29. Il ne suffit toutefois pas de comparer la situation des personnes handicapées sur le marché du travail avec celle des personnes non handicapées. La ventilation des indicateurs de résultats permettra de mesurer les écarts entre les personnes handicapées et les autres en ce qui concerne l'expérience vécue dans le monde du travail, mais non d'obtenir les informations nécessaires pour mettre en évidence les obstacles et les facteurs qui expliquent ces résultats. Ces informations sont cependant indispensables pour élaborer des politiques propres à combler les écarts en question. C'est pourquoi l'OIT a élaboré, en collaboration avec le Groupe de Washington, un module d'enquête sur la population active qui permet de recueillir des informations supplémentaires sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées sur le marché du travail. Ce module se compose de trois sections (obstacles et aménagement du lieu de travail, attitudes et protection sociale) et couvre les variables suivantes : a) catalyseurs ; b) soutien familial ; c) aménagement des horaires de travail et des tâches ; d) adaptation du lieu de travail ; e) attitude des employeurs ; f) attitude des collègues ; g) reconnaissance du handicap ; h) prestations en espèces ; i) prestations en nature.

30. Le module a été approuvé par le Groupe de Washington à sa dix-neuvième réunion annuelle, tenue en 2019.

31. Outre le module d'enquête sur la population active, l'OIT a élaboré un ensemble complet de documents qui comportent des orientations méthodologiques visant à faciliter la collecte, la compilation, la diffusion et l'utilisation des données sur le handicap dans le cadre du module. Il s'agit notamment de questionnaires types, de guides d'adaptation au niveau national, d'un guide d'intégration de l'enquête sur la population active et d'un guide d'intégration des variables, qui sont disponibles sur le site Web de l'OIT à l'adresse suivante (en anglais) : <https://ilostat.ilo.org/resources/lfs-resources/>.

32. Afin de promouvoir la ventilation des principaux indicateurs du marché du travail, le questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement (pour la population en âge de travailler) a été intégré dans les questionnaires types de l'OIT destinés à être utilisés dans les enquêtes sur la population active.

33. Dans le cadre du projet relatif à l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail des pays arabes pour la période 2020-2023, l'OIT a collaboré avec la CESAO pour aider les pays d'Asie occidentale à produire des données fiables sur la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi. Des activités de même nature sont en cours au Bangladesh et au Kenya, notamment en matière de renforcement des capacités.

E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

34. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF a axé ses activités en matière de statistiques du handicap sur la fourniture continue d'une assistance technique et d'une aide à la collecte de données sur le handicap chez l'enfant dans le cadre des enquêtes en grappes à indicateurs multiples dont il appuie la réalisation dans plusieurs pays. Il a également créé un centre d'excellence en matière de données relatives aux enfants

¹⁰ Des informations complémentaires sur l'enquête sur la sécurité sociale sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.social-protection.org/gimi/ShowTheme.action?lang=FR&id=10>.

handicapés en vue de contribuer à combler les lacunes en la matière, d'améliorer l'accès aux données et de promouvoir leur utilisation. Ce centre favorisera également la collaboration, la normalisation des stratégies de production et de diffusion de données, ainsi que la coordination des activités relatives aux données. Enfin, en novembre 2021, l'UNICEF a lancé le projet « global report on children with disabilities ».

35. Sur la base des dernières données disponibles, l'UNICEF a élaboré un rapport mondial sur les enfants handicapés intitulé « Seen, Counted and Included: Using Data to Shed Light on the Well-Being of Children with Disabilities ». Cette publication couvre plus de 60 indicateurs relatifs au bien-être des enfants, de la nutrition à la santé, en passant par l'accès à l'eau et à l'assainissement, la protection contre la violence et l'exploitation, et l'éducation. Y figurent également les toutes premières estimations mondiales et régionales concernant les enfants handicapés. Le rapport s'appuie sur des données comparables à l'échelle internationale provenant de 42 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, ainsi que sur plus de 100 sources de données permettant d'estimer le nombre d'enfants ayant des difficultés fonctionnelles dans le monde et par région. Selon ce nouveau rapport, il existe près de 240 millions d'enfants handicapés dans le monde, lesquels sont 49 % plus susceptibles que les autres de n'avoir jamais été scolarisés, 51 % plus susceptibles de se sentir malheureux et 24 % moins susceptibles de bénéficier d'activités d'éveil et de soins adaptés.

36. Par le passé, les tentatives visant à protéger les droits des enfants handicapés se sont heurtées à l'absence de données. Récemment, l'accent a été mis sur la production de données fiables et comparables à l'échelle internationale, ce qui a abouti à la mise au point de nouveaux outils de collecte de données sur ces enfants, notamment le module Fonctionnement de l'enfant lancé par l'UNICEF et le Groupe de Washington en 2016. Cela a également permis d'améliorer considérablement la disponibilité des données sur les enfants handicapés au cours des cinq dernières années, ce qui a eu pour effet de faciliter l'analyse et de renforcer la production de connaissances.

37. Afin de tirer parti de l'élan actuel, l'UNICEF a créé un centre d'excellence pour les données relatives aux enfants handicapés, qui contribuera à combler les lacunes dans ce domaine et à répondre à des besoins croissants en matière de coordination, de supervision efficace et de compétences techniques. Le centre appuiera un large éventail d'activités visant à renforcer les capacités des producteurs et des utilisateurs de données, à encourager la mise au point de nouvelles méthodes et de nouveaux outils, et à faciliter la collecte, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des données, ainsi que la production de connaissances.

38. Le centre a pour mission de renforcer la capacité des parties prenantes de prendre rapidement des décisions fondées sur des données concernant les enfants handicapés. Pour ce faire, il entreprendra un large éventail d'activités en s'appuyant sur les principes du partenariat, de l'innovation et de l'inclusivité. Le centre est soutenu par un groupe stratégique consultatif composé de parties prenantes clefs, qui le conseillent dans le cadre de ses activités et lui donnent une orientation générale.

39. Le centre est actuellement en phase de lancement jusqu'à la fin de 2022. Durant cette période, il cherche à soutenir de nouveaux projets novateurs visant à promouvoir l'utilisation des données relatives aux enfants handicapés. À cette fin, il a lancé plusieurs appels à propositions dans les domaines du renforcement des capacités et de l'analyse et de la visualisation des données. À l'issue de la phase de lancement, il mènera diverses activités et nouera différents partenariats en vue de combler les lacunes existantes.

40. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le centre axera ses travaux des quatre prochaines années sur quatre grands domaines et sur les activités y relatives, comme décrit ci-après.

41. Le premier domaine – les travaux méthodologiques – comprendra des activités consistant à :

- a) recenser les pratiques exemplaires en matière d'échantillonnage inclusif ;
- b) recenser les stratégies novatrices permettant de promouvoir la collecte de données inclusive et élaborer des recommandations sur leur mise en œuvre ;
- c) mettre au point des outils permettant de promouvoir et de normaliser l'utilisation des modules Fonctionnement de l'enfant et Éducation inclusive et d'en assurer la mise à jour ;
- d) élaborer de nouveaux outils de collecte de données sur l'accès et le recours aux services.

42. Le deuxième domaine – l'appui en matière de collecte de données – comprendra des activités consistant à :

- a) appuyer la réalisation d'enquêtes visant à recueillir des données sur les enfants handicapés en assurant le financement, la coordination, le contrôle de la qualité, l'assistance technique et le suivi ;
- b) appuyer le renforcement de la capacité des systèmes administratifs de produire des données sur les enfants handicapés en apportant un soutien financier et technique visant à assurer l'intégration du module Fonctionnement de l'enfant dans les systèmes de données administratives ;
- c) appuyer la ventilation des données relatives aux enfants handicapés aux fins de la conception des programmes, du suivi et de la communication des résultats.

43. Le troisième domaine – l'appui en matière d'analyse des données – comprendra des activités consistant à :

- a) mettre au point des outils visant à faciliter l'analyse des données issues des modules Fonctionnement de l'enfant et Éducation inclusive ;
- b) organiser des séances de formation à l'intention des représentants des organismes nationaux de statistique et des chercheurs sur l'analyse des modules Fonctionnement de l'enfant et Éducation inclusive ;
- c) lancer des appels à propositions et soumettre les stratégies d'analyse de données les plus prometteuses à une procédure de sélection concurrentielle afin de promouvoir l'utilisation des données relatives aux enfants handicapés ;
- d) nouer des partenariats avec des instituts de recherche universitaire choisis dans le cadre de projets et de formations sur l'analyse des données ;
- e) parrainer de jeunes statisticiens des organismes nationaux de statistique et de jeunes chercheurs souhaitant consacrer leur thèse de doctorat aux enfants handicapés ;
- f) subventionner des programmes de bourses et des échanges de chercheurs pour promouvoir le transfert de connaissances entre experts et jeunes chercheurs et statisticiens.

44. Le quatrième domaine – la promotion de l'utilisation des données à des fins de sensibilisation et d'élaboration de politiques – comprendra des activités consistant à :

a) mettre au point des outils visant à promouvoir la diffusion et l'utilisation des données, notamment en simplifiant la présentation des analyses complexes, afin que les informations puissent être facilement comprises par les décideurs politiques, les défenseurs des personnes handicapées, les organisations de la société civile et les spécialistes des programmes ;

b) organiser des séances de formation axées sur l'interprétation et l'utilisation des données à l'intention des défenseurs des personnes handicapées, des organisations de la société civile et des spécialistes des programmes.

F. Organisation mondiale de la Santé

45. L'OMS, qui contribue depuis longtemps à l'analyse et à la mesure des handicaps, a franchi un cap important avec l'adoption par l'ensemble de ses États membres de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé à la cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en 2001 (voir la résolution 54.21).

46. Dans le domaine des statistiques du handicap, l'OMS s'emploie à assurer le suivi à l'échelle mondiale et nationale des besoins des personnes handicapées, des obstacles qu'elles rencontrent et des inégalités auxquelles elles se heurtent. Elle a fait évoluer ces travaux au cours de la période 2020-2021. Dans ce contexte, elle aide les pays à recueillir des données sur le handicap et le fonctionnement à l'échelle de la population à l'aide d'une enquête modèle sur le handicap menée auprès des ménages de la population générale. Deux versions de l'enquête sont actuellement disponibles : une version « autonome » pouvant être utilisée pour mener une enquête complète sur le handicap et une version courte pouvant être intégrée sous forme de module à des enquêtes existantes sur les ménages.

47. La version longue de l'enquête modèle sur le handicap a été utilisée à l'échelle nationale en Afghanistan, au Chili, au Costa Rica, aux Philippines, au Qatar, en République de Corée et à Sri Lanka. La version courte a été déployée en Inde, en République démocratique populaire lao et au Tadjikistan dans le cadre de l'enquête mondiale *Gallup World Poll*. Elle a également été utilisée localement au Cameroun (Adamaoua), aux Émirats arabes unis (Doubaï) et au Pakistan (Baloutchistan). L'OMS fournit aux États membres un appui technique tout au long de la réalisation de l'enquête, en prêtant une attention particulière aux stratégies de renforcement des capacités à long terme des organismes nationaux ou régionaux de statistique.

48. Au cours de la période 2020-2021, l'OMS a continué d'aider les États membres à recueillir des données sur le handicap au moyen de l'enquête modèle. Le Chili et la Géorgie utilisent actuellement l'enquête au niveau national, le Chili étant le premier pays à procéder à un deuxième cycle de collecte de données après un premier cycle mené en 2015. L'OMS a fourni un appui technique et dispensé des formations dans les deux pays afin de préparer les activités de collecte et d'analyse des données. Les rapports et les données issus des enquêtes menées au Chili et en Géorgie seront disponibles en 2022.

49. L'OMS a mis au point un questionnaire court qui permet de ventiler les données relatives au fonctionnement et au handicap et qui peut être intégré aux enquêtes existantes pour assurer une ventilation par handicap. Cet instrument, qui comporte 11 questions, est tiré de l'enquête modèle sur le handicap et est spécialement conçu pour être utilisé comme outil de ventilation d'autres indicateurs par handicap. Un manuel complet relatif à l'enquête sera publié au début de 2022. L'OMS s'emploie actuellement à intégrer cet outil sous forme de module indépendant dans son enquête sur la surveillance des facteurs de risque des maladies non transmissibles (approche

STEPwise) et prévoit de l'inclure dans la prochaine édition de l'Enquête sur la santé dans le monde.

50. L'OMS s'attache à élaborer un rapport mondial sur le handicap et la santé visant à examiner la question du meilleur état de santé possible pour les personnes handicapées. Ce rapport a été demandé par les États membres en 2021 dans la résolution 74.8 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur le meilleur état de santé pouvant être atteint par les personnes handicapées. Il comportera une mise à jour des estimations de la prévalence mondiale et régionale du handicap figurant dans l'édition 2011 du Rapport mondial sur le handicap de l'OMS et s'appuiera sur la même méthodologie. Il devrait être publié en décembre 2022.

III. Activités menées par la Banque mondiale

51. Le Groupe de la Banque mondiale continue d'accomplir des progrès considérables dans la mise en œuvre des 10 engagements¹¹ qu'il a pris en vue d'accélérer l'action mondiale en faveur d'un développement incluant le handicap. Deux de ces engagements portent spécifiquement sur les données et les statistiques : le premier vise à renforcer la collecte et l'exploitation des données sur le handicap, en s'inspirant du questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement, et le second à introduire des questions sur le handicap dans l'enquête sur les femmes, l'entreprise et le droit afin de mieux comprendre les enjeux de l'émancipation économique des femmes handicapées. Depuis l'établissement du précédent rapport (E/CN.3/2020/34), la Banque mondiale a mis en œuvre plusieurs activités et initiatives directement liées à ces deux engagements, comme décrit ci-après.

52. Sur la base du guide intitulé « Disability Measurement in Household Surveys: A Guidebook for Designing Household Survey Questionnaires », publié en janvier 2020, la Banque mondiale s'est attachée à promouvoir l'utilisation du questionnaire court dans les enquêtes menées auprès des ménages et les recensements des ménages¹². Plus précisément, elle a fourni une assistance technique visant à faciliter l'intégration du questionnaire dans les enquêtes et recensements dont elle appuie la réalisation, notamment l'enquête socioéconomique menée auprès des ménages en Mongolie, l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages aux Maldives, l'enquête sur le budget des ménages au Tadjikistan, les enquêtes régionales harmonisées menées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine, et le recensement de la population et des logements effectué en République kirghize. Dans le cadre de ces enquêtes et recensements, la collecte de données a été élargie dans différentes catégories afin d'accroître la disponibilité et la qualité des microdonnées sur les personnes handicapées.

53. Le projet concernant les femmes, l'entreprise et le droit vise à évaluer dans quelle mesure les lois et les règlements promeuvent l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes. Une recherche pilote sur les droits des femmes handicapées¹³ a été publiée en septembre 2020, et un blogue y afférent¹⁴ a été créé en 2020 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Les données sont disponibles sur

¹¹ Voir www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2018/07/24/world-bank-group-announces-new-commitments-on-disability-inclusion.

¹² Voir www.worldbank.org/en/programs/lms/publication/Disability-measurement-in-household-survey-a-guidebook-for-designing-household-survey-questionnaires.

¹³ Voir <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/517421606767152867-0050022020/original/WBL2020DisabilityTopicNote.pdf>.

¹⁴ Voir <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/only-one-fourth-economies-worldwide-recognize-rights-women-disabilities>.

le site Web du projet concernant les femmes, l'entreprise et le droit (<https://wbl.worldbank.org/en/wbl-data>).

54. Dans le cadre du projet susmentionné, la Banque mondiale s'emploie à étendre la recherche à 190 économies et à élargir la portée de ses travaux après avoir obtenu une subvention du fonds d'affectation spéciale pour les droits humains, l'inclusion et l'autonomisation. Dans ce contexte, des questions de recherche supplémentaires sur la protection des droits des femmes handicapées au titre du droit de la famille, du droit du travail et de la législation sur la violence à l'égard des femmes ont été distribuées. Les données ont été recueillies en milieu d'année 2021 et sont en cours d'analyse. Les résultats devraient être publiés au premier semestre de 2022.

55. Les questions de recherche supplémentaires qui ont été distribuées dans le cadre du projet concernant les femmes, l'entreprise et le droit sont les suivantes :

a) Existe-t-il une loi ou une politique imposant des aménagements raisonnables pour les travailleurs handicapés ?

b) Dans l'affirmative, les femmes handicapées sont-elles mentionnées dans cette loi ou politique ?

c) Existe-t-il des mesures législatives ou politiques incitant les entreprises à employer des personnes handicapées (quotas, allègements fiscaux, indemnisation de la perte de gain) ?

d) Dans l'affirmative, les femmes handicapées sont-elles mentionnées dans ces mesures ?

e) Existe-t-il une loi sur l'égalité des genres ou la non-discrimination en vertu de laquelle les droits des femmes handicapées sont expressément reconnus et protégés ?

f) Existe-t-il une loi sur les personnes handicapées qui protège et promeut expressément les droits des femmes handicapées ?

g) La loi prévoit-elle la fourniture d'un appui aux femmes handicapées dans l'exercice de leurs responsabilités et droits parentaux (extension du congé de maternité, aide financière, protection juridique pour conserver la garde des enfants) ?

h) Les femmes handicapées sont-elles expressément prises en compte dans la loi sur la violence domestique ?

i) Dans l'affirmative, la loi permet-elle également aux femmes handicapées qui ont subi des violences d'accéder à des services ?

j) Existe-t-il une loi sur le harcèlement sexuel visant les femmes handicapées ?

56. Une formation en ligne à un rythme personnalisé sur la collecte de données relatives à l'inclusion du handicap a été mise au point en collaboration avec l'Open Learning Campus du Groupe de la Banque mondiale et Sightsavers. Ces activités ont été conduites par deux spécialistes des données tenant compte du handicap et ont fait l'objet d'un examen par des experts internes et externes. La formation se compose de neuf modules et s'adresse principalement aux chefs d'équipe de la Banque mondiale, aux clients, aux statisticiens, aux organisations de personnes handicapées et à d'autres partenaires de développement. L'objectif est de transmettre des connaissances techniques sur les données ventilées par handicap à l'appui d'un développement inclusif. La formation est disponible depuis décembre 2021.

57. Le Groupe de la Banque mondiale aide les pays à collaborer avec d'autres parties prenantes ainsi qu'avec les ministères nationaux de l'éducation aux fins de

l'intégration du handicap dans les systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, l'objectif étant de permettre à ces pays de concevoir et de proposer des systèmes et des services propres à améliorer l'apprentissage et à répondre aux besoins des enfants handicapés. Des projets pilotes ont été menés en Amérique latine, en Asie et en Afrique en adaptant le module Fonctionnement de l'enfant de l'UNICEF et du Groupe de Washington aux contextes locaux, et les activités se poursuivent sous la forme d'investissements induits chaque fois que possible (notamment au Guatemala et au Nicaragua). Sur la base des enseignements tirés de l'expérience, la Banque mondiale a publié en avril 2021 des lignes directrices sur l'inclusion du handicap dans les investissements du secteur de l'éducation, dans lesquelles elle aborde notamment la question des données¹⁵.

58. Le Groupe de la Banque mondiale a procédé à l'évaluation et au tri des questionnaires utilisés dans les enquêtes auprès des ménages représentatives au niveau national et les recensements des ménages effectués dans 134 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire entre 2009 et 2018. L'évaluation de 629 de ces questionnaires a révélé que 23 pays avaient utilisé des questions tirées du questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement, et 29 pays des questions de même nature. Il a ensuite été procédé à une analyse des données sur le handicap, notamment les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ventilés selon la situation au regard du handicap, afin d'accroître l'utilisation de données insuffisamment exploitées. Les études élaborées à cette occasion ont été publiées dans le cadre de la série de documents de travail de la Banque mondiale¹⁶.

IV. Activités menées par le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap

59. Le Groupe de Washington est un groupe d'étude créé en 2001 qui a pour objectif d'améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques du handicap à l'échelle internationale et qui compte quelque 162 pays membres et partenaires, dont plusieurs organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations de personnes handicapées. Au total, il a tenu 21 réunions annuelles conformément à un système de roulement régional visant à faciliter la participation. La réunion de 2021 a été organisée en ligne en raison de la pandémie de COVID-19.

60. Le Groupe de Washington a élaboré plusieurs questionnaires, qui portent sur différents aspects des statistiques du handicap et intègrent la définition du handicap énoncée dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il s'agit notamment du questionnaire court sur le fonctionnement, de la version enrichie du questionnaire court sur le fonctionnement, du questionnaire long sur le fonctionnement, du module Fonctionnement de l'enfant et du module sur le handicap destiné à être utilisé dans le cadre des enquêtes sur la population active. Ces questionnaires ont été élaborés en collaboration avec les partenaires du Groupe et ont été soumis à toute une série d'essais pour vérifier qu'ils produisaient des données qui soient comparables à l'échelle internationale et utiles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et des programmes. Ils s'accompagnent de nombreuses informations et

¹⁵ Voir <https://documents1.worldbank.org/curated/en/712711627321467972/pdf/Criteria-for-the-World-Bank-s-Disability-Inclusive-Investment-Project-Financing-IPF-in-Education.pdf>.

¹⁶ Voir <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/745481618324212396/invisible-or-mainstream-disability-in-surveys-and-censuses-in-low-and-middle-income-countries> et <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/398321618325378227/inclusive-statistics-human-development-and-disability-indicators-in-low-and-middle-income-countries>.

directives sur la mise en œuvre et l'analyse. Le site Web du Groupe a été remanié pour en optimiser l'accessibilité et y faire figurer tous les documents mis à jour, une section « foire aux questions » et des blogues thématiques afin d'aider les utilisateurs et les acteurs chargés de la collecte des données¹⁷.

61. Le questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement comprend six questions servant à évaluer les difficultés dans les domaines clefs du fonctionnement afin d'identifier les personnes qui risquent davantage que la population générale de voir leur participation entravée en l'absence de mesures d'adaptation appropriées¹⁸. Ce questionnaire est donc particulièrement utile pour ventiler les données relatives aux objectifs de développement durable. Les personnes handicapées y sont définies comme celles qui se heurtent à de grandes difficultés ou qui sont en situation d'incapacité dans au moins un des six domaines clefs du fonctionnement. L'ajout du questionnaire à une enquête existante permet de ventiler tous les indicateurs issus de cette enquête afin d'assurer leur comparabilité à l'échelle internationale.

Questionnaire court sur le fonctionnement

62. Le questionnaire court sur le fonctionnement a été intégré dans : a) des enquêtes ou des recensements menés dans plus de 111 pays ; b) des projets soutenus par des programmes d'aide internationale ; c) les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements (troisième révision)¹⁹ et les recensements de la population et des habitations de 2020 de la Commission économique pour l'Europe (CEE)²⁰ et de la CEPALC²¹ ; d) des enquêtes démographiques et sanitaires ; e) quelque 70 études de la mesure des niveaux de vie parrainées par la Banque mondiale et quelque 70 enquêtes en grappes à indicateurs multiples appuyées par l'UNICEF (voir ci-dessous) ; f) la collecte de données dans le cadre de programmes humanitaires ; g) les travaux de nombreux organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et universités²².

Version enrichie du questionnaire court sur le fonctionnement et questionnaire long sur le fonctionnement

63. La version enrichie du questionnaire court sur le fonctionnement et le questionnaire long sur le fonctionnement couvrent des domaines supplémentaires qui ne sont pas pris en compte dans le questionnaire court et qui permettent de recueillir

¹⁷ Tous les documents du Groupe de Washington ainsi que des informations détaillées sur le Groupe et la raison d'être, l'élaboration, la mise à l'essai et l'utilisation de tous ses outils sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais) : www.washingtongroup-disability.com.

¹⁸ Voir <https://www.washingtongroup-disability.com/question-sets/wg-short-set-on-functioning-wg-ss/>.

¹⁹ Publication des Nations Unies ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3.

²⁰ CEE, Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2020, 2015.

²¹ CEPALC, « Aspectos conceptuales de los censos de población y vivienda: desafíos para la definición de contenidos incluyentes en la ronda 2020 », 2019, disponible à l'adresse suivante (en espagnol) : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44944/1/S1900856_es.pdf.

²² Le questionnaire court a été utilisé par : a) les organismes des Nations Unies suivants : Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, UNICEF, OIT, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, Programme alimentaire mondial, OMS et Bureau du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées ; b) les organisations non gouvernementales internationales suivantes : CBM, Humanity and Inclusion, Save the Children et Sightsavers.

davantage de données dans certains domaines ainsi que des informations sur l'incidence des appareils d'aide à la mobilité sur le fonctionnement. La version enrichie couvre les domaines supplémentaires de l'affect et du fonctionnement de la partie supérieure du corps, et le questionnaire long porte également sur la douleur, la fatigue et le fonctionnement de la partie supérieure du corps. Tout comme pour le questionnaire court, les questions figurant dans la version enrichie et dans le questionnaire long s'accompagnent d'une échelle de réponses permettant de rendre compte du niveau de fonctionnement dans chaque domaine. Le questionnaire long a été utilisé dans 33 pays, et 3 autres ont fait part de leur intention de l'intégrer dans les enquêtes de 2022.

Module sur le handicap du Groupe de Washington et de l'Organisation internationale du Travail destiné à être utilisé dans le cadre des enquêtes sur la population active

64. Le module sur le handicap destiné à être utilisé dans le cadre des enquêtes sur la population active permet à l'OIT de déterminer et de suivre l'efficacité et l'incidence des lois, des politiques et des programmes nationaux visant à promouvoir l'égalité des chances dans l'emploi pour les personnes handicapées. Il a été approuvé par le Groupe de Washington à sa réunion annuelle de 2019 et intégré dans le questionnaire type de l'OIT destiné aux enquêtes sur la population active. L'OIT recommande d'inclure systématiquement le module dans le questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête et d'y intégrer le module long, qui couvre également les obstacles à l'emploi, tous les deux à cinq ans.

Module Fonctionnement de l'enfant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Groupe de Washington

65. Le module Fonctionnement de l'enfant, qui a été adopté en 2016, sert à examiner le fonctionnement chez les enfants de 2 à 4 ans dans 8 domaines et chez les enfants de 5 à 17 ans dans 12 domaines. Ce module et le questionnaire court sur le fonctionnement (pour la population âgée de 18 ans et plus) ont été intégrés dans les enquêtes en grappes à indicateurs multiples appuyées par l'UNICEF, qui en sont actuellement à différents stades de mise en œuvre dans 71 pays.

Module Fonctionnement de l'enfant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Groupe de Washington (version destinée aux enseignants)

66. La version du module Fonctionnement de l'enfant destinée aux enseignants, qui consiste en un questionnaire conçu spécialement pour ce groupe, est actuellement mis à l'essai par les partenaires du Groupe de Washington. Compte tenu de l'intérêt que suscite l'utilisation de cette version dans différents contextes, notamment les urgences humanitaires, le secrétariat a tenu une réunion en septembre 2021 afin de promouvoir un échange de connaissances entre les partenaires sur l'utilisation du module et les projets d'évaluation.

Module Éducation inclusive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Groupe de Washington

67. Le module Éducation inclusive comporte des questions dans trois domaines liés à la fréquentation scolaire et à l'apprentissage : attitudes à l'égard de l'éducation pour tous les enfants ; accessibilité de l'environnement physique, transport vers/depuis l'école, information, communication et programmes ; caractère abordable de l'éducation. Il comporte également une composante extra-scolaire. Les tests cognitifs et les essais sur le terrain sont prévus pour 2022, et le module devrait être achevé à la fin de la même année.

Assistance technique et renforcement des capacités

68. Le Groupe de Washington s'attache à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de mesure du handicap et d'analyse et de diffusion des données, ainsi que les capacités des organisations de la société civile. Il a organisé des ateliers en présentiel et des webinaires à l'appui de ces efforts mais, du fait des restrictions imposées aux déplacements, le nombre de webinaires et de consultations individualisées en ligne avec les partenaires ont augmenté. Au cours de la période 2020-2021, le Groupe a fourni une assistance technique directe aux organismes nationaux de statistique et à d'autres entités publiques de sept pays. Il a également répondu aux demandes d'information et de traduction des outils, fait des exposés lors de conférences et de séminaires et soumis des observations et des contributions à l'appui des consultations menées par ses partenaires et des documents élaborés par ceux-ci.

69. Récemment, le Groupe de Washington a entrepris de renforcer les capacités en matière de collecte et d'analyse des données sur le handicap aux niveaux national et régional. À ce jour, six groupes régionaux sur les statistiques du handicap sont en activité²³, dont deux basés en Afrique. Ces groupes bénéficient d'un soutien au titre d'un accord conclu avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement.

Activités prévues en 2022

70. Le Groupe de Washington poursuivra ses efforts pour aider les groupes régionaux sur les statistiques du handicap à faire avancer les travaux dans les pays qui ont en commun une langue ou une culture et qui partagent certains problèmes en matière de données sur le handicap.

71. La vingt-et-unième réunion annuelle a été l'occasion de définir les prochaines étapes, qui consisteront à : a) mettre à l'essai les questions relatives au fonctionnement psychosocial ; b) élaborer des questions sur le transport ; c) mettre la touche finale à un document d'orientation sur l'ajustement selon l'âge ; d) faciliter les échanges d'expérience sur la version du module Fonctionnement de l'enfant destinée aux enseignants et formuler des conseils en matière d'évaluation du module ; e) aborder la nécessité de disposer d'une enquête ciblée sur le handicap ; f) aborder la question de l'utilisation des outils du Groupe de Washington dans les situations de crise humanitaire et de catastrophe ; g) faire avancer les travaux des groupes régionaux sur les statistiques du handicap ; h) convoquer une réunion semestrielle en 2022 ; i) étudier de nouveaux moyens de communication entre les membres.

72. Le Groupe de Washington diffuse les résultats de ses travaux sur son site Web (www.washingtongroup-disability.com) et dans des publications scientifiques.

V. Résumé et conclusions

73. Le présent rapport rend compte des activités que différentes organisations mènent ou prévoient de mener dans le domaine de la mesure et des statistiques du handicap. Ces activités, qui s'inscrivent dans le contexte du Programme 2030, ont pour but d'aider les pays à produire des données de qualité sur le handicap afin de pouvoir élaborer des politiques visant à garantir que les personnes handicapées ne soient pas laissées pour compte et assurer le suivi des mesures adoptées.

²³ Les groupes régionaux sur les statistiques du handicap du Groupe de Washington sont le groupe de Brazzaville (pays francophones d'Afrique), le groupe de Buenos Aires (pays d'Amérique latine), le groupe de Casablanca (pays arabophones du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord), le groupe de Katmandou (pays d'Asie du Sud), le groupe du Pacifique (États insulaires du Pacifique) et le groupe d'Afrique australe et de l'Est.